

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.218

L'An deux Mille Dix, le 30 juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par Mme DUMAS
Mme LEFEBVRE représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme ROY représentée par Mme PELTIER
Mme DAUZIDOU représentée par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. MEGLIO, M. CAU,
Mme BARRAUD DUCHERON, M. PRUDENCIO,
M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : CANDIDATURE DE LA VILLE DE ROYAN AU LABEL VILLE D'ART
ET D'HISTOIRE**

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé de démontrer au Ministère de la Culture le niveau d'ambition affiché par la Ville de ROYAN pour porter la candidature de Royan au label Ville d'Art et d'Histoire en s'engageant, notamment, sur les actions suivantes :

- signer, dès l'obtention du label, la convention qui régit la mise en œuvre des actions initiées conjointement entre l'Etat et la Ville
- créer un service d'animation de l'architecture et des patrimoines comportant un poste d'animateur du patrimoine à plein-temps, agent titulaire ou contractuel catégorie A, par voie de concours, dès la première année
- dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Office Municipal du Tourisme, recourir à des guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture et à en assurer leur formation, avec l'aide des partenaires institutionnels
- ouvrir et équiper un Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP) dans les cinq ans suivants la signature de la convention
- organiser une gestion des archives de la ville (redéploiement du personnel en interne) dans un objectif de collecte, conservation, consultation et valorisation de nos archives et ensuite de préfiguration d'un fonds ancien d'archives de l'architecture moderne pour le Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines. Dans ce cadre, une convention sera adoptée avec le Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de convention Ville ou Pays d'art et d'histoire,
- VU le projet d'organigramme,
- VU le budget prévisionnel de fonctionnement,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer la candidature de la ville de Royan au label Ville d'Art et d'Histoire

S'ENGAGE

- à signer, dès l'obtention du label, la convention qui régit la mise en œuvre des actions initiées conjointement entre l'Etat et la Ville
- à créer un poste d'animateur du patrimoine à plein-temps, agent titulaire ou contractuel catégorie A, par voie de concours
- à recourir à des guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture et à en assurer la formation
- à ouvrir et équiper un Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP) dans les 5 ans suivants la signature de la convention.
- à organiser une gestion des archives de la ville et d'affecter une personne à cette mission (mouvement interne)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 août 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

ORGANIGRAMME

SERVICE D'ANIMATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

ANIMATEUR
de l'architecture
et du patrimoine

ADJOINT DE L'ANIMATEUR

Recherches et Publications

ASSISTANT DE L'ANIMATEUR

Médiation, notamment auprès du public jeune
Participation au programme annuel d'actions de sensibilisation

**ACCUEIL-SECRETARIAT-
COMPTABILITE**

**GESTION DES ARCHIVES
MUNICIPALES**

dont récolement archives de la Reconstruction

Guides-Conférenciers

6 et 10 de guides conférenciers agréés par le
ministère de la culture, vacataires de la Ville et
mutualisés avec d'autres Villes d'Art et d'Histoire

2 à 3 forment l'équipe de base

Budget prévisionnel de fonctionnement année 2011

	DEPENSES	RECETTES
Personnel (brut)		
Animateur du patrimoine, sur concours	36 000	18 000
Adjoint de l'animateur à mi-temps, en emploi aidé	15 000	7 000
Assistant de l'animateur, recrutement interne		
poste : gestion des archives, recrutement interne		
poste : accueil-secretariat-comptabilité, recrutement interne		
Guides-conférenciers, vacances pris en charge par convention avec l'OT	15 000	
Total budget personnel	66 000	25 000
Programmation annuelle	46 000	40 000
Conférences, visites thématiques, sorties-visites (intervenants extérieurs)	2 000	30 000
Expositions (réaffectation du budget actuel « Vision d'architecture »)	30 000	10 000
Evènements, Journées du Patrimoine, Mois de l'Architecture	10 000	
Actions pédagogiques (outils, mallettes)	4 000	
Communication	25 000	5 000
Dépliants thématiques (1 brochure « Laissez-vous conter... »)	2 000	5 000
Rédaction du plan de visite « années 50 » et programme trimestriel	4 000	
Signalétique dans la ville (dont une étude)	14 000	
Publications	5 000	
Total budget fonctionnement	71 000	45 000